



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

CAMPING MUNICIPAL DE KERGUELLEC -TRÉGUENNEC

RESPONSABILITÉ

Le service de réservation qui attribue une location à un client est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Il ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ni des actions de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement du séjour et aux prestations fournies à cette occasion.

Le client s'engage à respecter le règlement intérieur du camping qui est affiché à la réception.

ASSURANCE

Le campeur doit être assuré pour sa responsabilité civile et celle de sa famille (et animaux s'il y'a). Il garde la responsabilité de son installation et de son matériel.

RÉSERVATION

Emplacements –

La réservation devient ferme à réception d'un acompte de 25% du prix du séjour. La totalité du solde du séjour sera demandée lors de l'arrivée.

CONDITIONS D'ANNULATION

Du fait du locataire

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L221-28 et suivant le Code de la Consommation, aucune des prestations proposées par le Camping Municipal de Tréguennec n'est soumise au droit de rétractation.

En conséquence, aucune annulation de réservation de séjour ne donnera lieu à un remboursement de la part du camping.

Toute demande d'annulation, cas exceptionnel avec justificatif, doit être effectuée par mail ou par courrier à : Camping Municipal de kerguellec – Palue de Kerguellec – 29720 TRÉGUENNEC ou camping@treguennec.fr. Aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone. Elle sera étudiée par l'équipe du camping et la municipalité.

Les réductions de séjour seront considérées comme annulation de séjour partielle, les conditions d'annulation seront alors appliquées. Aucune réduction ou remboursement ne sera consenti dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

Lorsque le séjour sera réglé, aucune modification ne sera possible (date ou nombre de personnes).

Seul un avoir pourra être proposé selon le motif de l'annulation et les délais.

Du fait du propriétaire

En cas d'annulation du fait du camping, **sauf en cas de force majeure**, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

En cas de force majeure, nous ne sommes pas considérés comme responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat. Nous ne sommes pas tenus au versement de dommages et intérêts à nos clients.

Est considéré comme force majeure tout **événement extérieur, imprévisible et irrésistible**. La force majeure, juridiquement, obéit à trois critères cumulatifs. Si l'un d'eux n'est pas rempli, alors la force majeure ne peut pas être invoquée.

Une catastrophe naturelle, un événement climatique exceptionnel sont des cas de force majeure.

MODES DE PAIEMENT

Le camping privilégie le paiement par carte bleue VISA ou MASTERCARD ainsi que les virements. Nous acceptons les chèques ANCV, chèques bancaires et espèces si le paiement par carte ou virement n'est pas possible.

Le montant des paiements ne doit pas excéder 1000 € pour un règlement par chèque et 300 € pour un règlement en espèce. Nous n'acceptons pas les coupures supérieures à 50 €.

Les délais de paiement ne sont pas autorisés.

TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour apparaît clairement sur la facture. La taxe de séjour est collectée pour le compte de la Communauté de Communes du pays Bigouden Sud et est augmentée d'une taxe additionnelle départementale.

Les cas d'exonérations :

- Les personnes de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

ARRIVÉES – DÉPARTS

Le client doit se présenter le jour mentionné sur la confirmation de réservation. Un délai de 24 heures est accordé. Passé ce délai et sans avis notifié, la réservation sera annulée.

Les arrivées se font à partir de 14h00 et les départs 12h00. Le non-respect de ces horaires entrainera la facturation d'une nuitée supplémentaire.

En cas de non réservation, lorsque la réception est ouverte matin et après-midi, il est obligatoire de se présenter à l'accueil à partir 16h00 avant de s'installer.

NOMBRE D'OCCUPANTS

La capacité maximale de personnes autorisées sur un emplacement est de 6, enfants et bébés inclus.

MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs responsables légaux ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci et une photocopie de leur pièce d'identité.

OBLIGATIONS

Le locataire devra stationner sur son emplacement. Toute dégradation doit être signalée au responsable du camping municipal.

RGPD

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons le droit d'utiliser ces données pour vous faire parvenir diverses documentations commerciales.

Les traitements dont font l'objet ces données sont dans ce cas effectués dans le respect de la loi du 06 janvier 1978 modifiée (dite loi « informatique et libertés ») et du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et mis en application le 25 mai 2018. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse. Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 et 226-24 du code pénal.

MAJ le 21-05-2025